



Actualités du droit du travail des 12 derniers mois

Objectifs

- Cette formation permettra de faire le point sur les modifications légales, réglementaires, conventionnelles et jurisprudentielles qui sont intervenues au cours des 12 derniers mois et qui ont une incidence concrète dans la gestion du personnel des associations.

☒ Le programme de cette formation est ajusté en temps réel

Programme

- **Les mesures légales et réglementaires des 12 derniers mois**
 - La réforme de la formation professionnelle
 - Une nouvelle philosophie de la formation professionnelle, une nouvelle gouvernance
 - La mise en œuvre du « CPF nouvelle formule »
 - Que devient le plan de formation
 - Quelles sont les possibilités de reconversion ? projet de transition professionnelle, promotion par alternance
 - Les nouvelles mesures relatives à l'apprentissage
 - Les autres volets abordés par la loi du 5 septembre 2018
 - Des mesures concernant les travailleurs handicapés
 - L'égalité professionnelle : des indicateurs précis à calculer et à publier
 - Autres mesures à signaler
 - Date limite pour la mise en place du CSE : 1er janvier 2020
 - L'année 2019 : dernière ligne droite
 - Les précisions apportées par les derniers décrets portant sur le CSE
 - Autres mesures entrées en vigueur au cours des 12 derniers mois à noter
 - Mise en œuvre du baluchonnage
 - Modifications des relations administration/administrés
 - Le RGPD
 - Rapidement : les mesures touchant la paye
 - Les modifications concernant les charges sociales
 - La fusion AGIRC-ARRCO
 - La prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat
 - Le PAS
- Les mesures conventionnelles à noter
- Les arrêts de jurisprudence qui ont marqué ces 12 derniers mois

Durée :
1 jour – 6 heures

Public :
Toute personne assumant des responsabilités hiérarchiques et chargée de mettre en œuvre dans l'association les règles du code du travail et des conventions collectives du secteur sanitaire et social.

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 personnes maximum

Méthodes pédagogiques :

- Exposés
- Etude de cas
- Support de vidéo projection et/ou liens remis

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

⚠ Ce document n'est pas contractuel !

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation.